



# *Projet Educatif*

# *Projet Pédagogique*

*Accueil de loisirs*  
*de Lathus-Saint-Rémy 2020*



# SOMMAIRE

I PREAMBULE

II LE CONTEXTE

III LE PUBLIC

IV LE PROJET EDUCATIF

V LES OBJECTIFS ET LES MOYENS

VI ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

- 1) Le lieu et les locaux
- 2) L'organisation et la préparation de l'ALSH
- 3) L'équipe pédagogique
- 4) Le fonctionnement
- 5) Les activités

VII LES RELATIONS

Annexes : Projet éducatif, projet pédagogique du CPA Lathus

## I - PREAMBULE

Conformément aux annonces gouvernementales l'accueil de notre Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) doit répondre aux différentes règles du « PROTOCOLE SANITAIRE » mis en place dans le cadre de la COVID-19.

Afin de maintenir une offre de loisirs éducatifs de qualité, tout en répondant au cadre réglementaire ainsi qu'au protocole sanitaire, nous avons dû repenser et modifier notre ALSH.

Ces projets éducatif et pédagogique établis par nos équipes sont un axe de travail sur lequel nous nous engageons.

Nous restons vigilants quant à l'évolution de cette période de crise sanitaire et nous ajusterons l'ensemble des moyens mis en œuvre pour répondre au mieux aux attentes des enfants, des familles et de nos salariés.

Nous souhaitons réussir la mise en place d'une vie collective chaleureuse et harmonieuse, en permettant à l'enfant d'être autonome en le valorisant et en le responsabilisant.

Chaque enfant doit pouvoir s'épanouir au travers de différentes activités sportives, culturelles, ludiques et/ou récréatives.

## II - LE CONTEXTE

**La Communauté de Communes Vienne et Gartempe** confie au **CPA Lathus** l'organisation ALSH pour les mois de juillet et d'août.

Dans un souci de répondre aux attentes des familles, des enfants et des partenaires, le CPA Lathus, en lien avec ses valeurs, définit un projet éducatif et un projet pédagogique spécifique à cette action.

L'accueil de loisirs :

- est géré par le CPA Lathus,
- entre dans le fonctionnement global du CPA Lathus,
- est cohérent avec le projet éducatif du CPA Lathus (voir annexe).

## III - LE PUBLIC

L'ALSH est ouvert aux enfants de 6 à 12 ans issus principalement de la commune de Lathus-Saint-Rémy, mais il est également fréquenté par des enfants de la communauté de communes du Montmorillonnais (voire d'autres communes).

Dans un souci d'équilibre pour les enfants, deux groupes sont constitués (par tranche d'âge) pour la pratique des activités : les 6 – 9 ans et les 10 – 12 ans.

L'enfant doit être en sécurité physiquement, moralement et affectivement.

Il doit pouvoir trouver rapidement ses marques. L'équipe d'animation veillera à mettre en place des activités facilitant l'intégration de l'enfant dans le groupe. Sur le site, l'enfant doit pouvoir circuler et évoluer en toute sécurité.

## IV - LE PROJET EDUCATIF

Le CPA Lathus se caractérise par :

- la diversité de ses activités,
- son pôle d'animation et d'éducation,
- son implication dans le territoire,
- son pôle de formation et d'insertion,
- ses sites d'accueil.

Ses actions reposent sur trois grandes valeurs :

- la construction d'une démarche active, fondée sur le respect de l'autre, la solidarité, la tolérance, la liberté d'expression, la laïcité, la responsabilité, l'engagement,
- la conviction que le développement durable du territoire et de l'homme passe par la prise en compte du patrimoine culturel, social, économique, écologique de nos territoires et par sa transmission aux générations futures,
- la certitude que l'éducation est un facteur déterminant du développement physique, intellectuel et social de l'individu et qu'il faut préserver son intégrité et développer son **autonomie**.

## V - LES OBJECTIFS ET LES MOYENS

L'ALSH s'oriente autour des valeurs de la structure et se définit selon des objectifs éducatifs. Ces objectifs répondent à des besoins et des attentes exprimés par la commune de Lathus-Saint-Rémy, les familles et les enfants implantés sur le territoire, à savoir :

- ↳ Favoriser des relations amicales entre les enfants, fondées sur le respect mutuel et l'entraide.

Moyens mis en œuvre :

- pratique d'activités multiples par groupe,
- définition des règles de vie quotidienne,
- accompagnement des enfants dans les activités "temps libres",
- participation aux tâches de la vie collective du groupe (repas/goûter/rangement et nettoyage des salles).

- ↳ Amener l'enfant à découvrir les potentialités du territoire et de la structure.

Moyens mis en œuvre :

- pratique d'activités sur différents lieux,
- rencontres d'acteurs du territoire,
- visites de différents lieux du territoire.

- ↳ Amener les jeunes à découvrir des activités nouvelles et innovantes sur leurs temps de loisirs.

Moyens mis en œuvre :

- propositions et mises en place d'activités diverses et variées (sportives, culturelles...).

- ↳ Encourager la découverte de sports et d'activités de pleine nature.

Moyens mis en œuvre :

- découverte des activités sportives du CPA Lathus,
- mise en place de jeux extérieurs.

↳ Amener les enfants à prendre conscience du patrimoine rural et environnemental.

Moyens mis en œuvre :

- découverte des différents milieux et de leurs êtres vivants,
- découverte des lieux typiques et historiques du territoire.

Pour le bon déroulement de l'accueil et des activités mais aussi pour répondre aux objectifs éducatifs, le CPA Lathus met en place des moyens matériels, humains et techniques.

Les activités proposées seront réalisées sur les terrains et dans les locaux du CPA Lathus, ainsi que sur d'autres sites de la commune de Lathus-Saint-Rémy, du Pays Montmorillonnais et du Sud Vienne.

Un espace comprenant plusieurs salles et une cour extérieure seront réservées à l'accueil des enfants de l'ALSH.

Le CPA Lathus met également à disposition de l'ALSH des animateurs(trices) techniques qualifié(e)s pour l'encadrement d'activités spécifiques (kayak, voile, VTT, escalade...).

L'équipe en charge de l'animation de l'ALSH est dirigée par un(e) salarié(e) permanent(e) du CPA Lathus. Cette équipe est chargée du bon déroulement de l'accueil et des activités proposées aux enfants.

## VI - ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

### 1) Le lieu et les locaux

Le CPA Lathus met à disposition de l'équipe pédagogique une maisonnette située au cœur du hameau du Peu (à proximité de la ferme pédagogique) pour accueillir les enfants dans un contexte estival.

Elle est adaptée à ce type d'accueil (accès facile) et bien intégrée dans le hameau où il est important que la cohabitation avec les habitants soit bonne.

Le temps d'accueil (à l'arrivée et au départ) est prévu échelonné afin de laisser un peu de souplesse pour les familles mais aussi pour favoriser les échanges avec les parents.

Pour les activités spécifiques, les animateurs(trices) de l'accueil de loisirs pourront utiliser les autres locaux de la structure. Ils(elles) seront accompagné(e)s par des animateurs(trices) techniques.

### 2) L'organisation et la préparation de l'ALSH

L'ALSH est un espace d'accueil où l'enfant vient pratiquer des activités de loisirs.

Pour qu'il fonctionne au mieux, il est très important que l'équipe de direction et d'animation soit en cohésion. C'est pourquoi, en amont, des rencontres sont mises en place afin d'organiser et de préparer au mieux cet accueil.

Dans un premier temps, plusieurs thèmes sont proposés aux enfants de l'école de Lathus-St-Rémy (public principalement concerné par l'ALSH) afin qu'ils fassent un choix ce qu'ils souhaitent faire au cours de l'été.

Ensuite, l'équipe d'animation programme les semaines d'après les thèmes choisis par les enfants (plusieurs jours de travail de préparation sont prévus).

Pour chaque semaine, l'accueil des enfants se fait du lundi au vendredi (possibilité d'organisation de soirées et/ou des nuitées ponctuellement).

### 3) L'équipe pédagogique

Elle est constituée d'une équipe de direction, d'une secrétaire, d'une équipe d'animation qui encadrent les enfants tout au long de l'accueil et d'animateurs(trices) « technicien » qui encadrent les activités spécifiques qui requièrent des compétences et un diplôme.

Ensemble, nous veillons à répondre aux objectifs que nous nous sommes fixés et cherchons même parfois à aller au-delà.

Un réel travail de proximité et de complémentarité est conduit entre les animateurs(trices), les enfants, les parents et les acteurs locaux.

Afin de favoriser cette organisation, les rôles sont répartis de la façon suivante :

#### ↳ le rôle du directeur :

- gestion des plannings, des inscriptions, des enfants et des démarches administratives en amont (pendant et après l'accueil estival),
- relation avec et entre les animateurs(trices), les parents et les acteurs locaux,
- soutien des animateurs(trices) dans la mise en place des activités,
- gestion sanitaire et accompagnement de stagiaire.

#### ↳ le rôle de la secrétaire :

- déclaration de l'ALSH via le logiciel TAM,
- gestion et suivi des inscriptions,
- récupération des pièces administratives (fiche sanitaire, fiche d'inscription, règlement ...).

#### ↳ le rôle des animateurs(trices) :

- mise en place des activités de la semaine,
- relation avec les parents sur les temps d'accueil (matin et soir),
- préparation des activités et des temps libres,
- gestion du groupe d'enfants tout au long de la journée.

#### ↳ le rôle des animateurs(trices) techniques :

- préparation et animation des activités spécifiques (en prenant en compte du thème de la semaine).

### 4) Le fonctionnement

L'accueil de loisirs est ouvert, du lundi au vendredi, de 07h45 à 18h30.

La journée se décompose en deux temps forts autour de 2 animations d'environ 3 heures.

Entre ces temps d'activités, d'autres sont proposées aux enfants ("temps libres"...).

Les animateurs(trices) proposeront aux jeunes des ateliers faisant appel à leur imagination qu'ils doivent pratiquer de manière autonome ou semi-autonome (ex : lecture, dessin, activités manuelles simples...).

### Déroulement d'une journée type

de 07h45 à 09h15 : accueil échelonné des enfants par les animateurs et mise en place d'activités "temps libre",

de 09h15 à 12h15 : animation de la matinée,

de 12h15 à 14h00 : repas pris au CPA Lathus ou pique-nique à l'extérieur et mise en place d'un temps libre par l'animateur,

de 14h00 à 17h30 : animation de l'après-midi (pause goûter incluse),

de 17h30 à 18h30 : "temps libre" + départ échelonné des enfants.

Pour un bon fonctionnement, il convient de rester vigilant sur :

- l'apprentissage de la vie en groupe (respect des autres...),
- le respect des règles de vie (établies avec les enfants en début de semaine),
- la mise en place de temps libres.

Chaque début de semaine un temps est prévu pour expliquer les règles de vie de l'accueil de loisirs à l'ensemble du groupe.

## 5) Les activités

Durant la semaine, les animateurs(trices) proposeront une dizaine d'activités différentes réparties par demi-journée (matin / après-midi).

Trois de ces demi-journées seront encadrées en plus par des animateurs(trices) techniques du CPA Lathus autour d'activités de pleine nature.

Pour les autres demi-journées, les animateurs de l'ALSH organiseront diverses animations en fonction des envies des enfants.

Ponctuellement, des sorties (baignade, visites extérieures...) pourront être proposées aux enfants.

Pour le bon déroulement des activités, une préparation sera nécessaire et du matériel sera mis à disposition des animateurs.

L'enfant sera acteur des activités proposées. Il pourra exprimer et partager ces idées.

Les animateurs(trices) proposeront des activités ludiques, créatives, techniques, scientifiques et sensorielles.

Les activités de pleine nature proposées par le CPA Lathus sont les suivantes :

- activités sportives : tir à l'arc, sarbacane, escalade, PAH, spéléologie, VTT, kayak, paddle, équitation...,

- ↳ activités nature, environnement et ferme : découverte de la ferme, pain, balade nature, eau, pêche, cabane, activités de découverte de l'environnement...
- ↳ activités culturelles : cirque, théâtre, calligraphie...

Pour le bon déroulement de cet accueil estival, l'équipe pédagogique a les attentes suivantes :

- **des familles :**
  - respect du délai d'inscription et de l'administratif s'y rapportant,
  - respect des horaires d'accueil,
  - échanges, avec leur(s) enfant(s) sur les activités proposées et, si nécessaire avec l'animateur(trice) ou le directeur(trice), point sur le comportement ou "autre problème".
- **des enfants :**
  - respect des autres et des règles de vie,
  - implication dans le déroulement des activités,
  - écoute des encadrants.

## VII - LES RELATIONS

- **Adultes / enfants**
  - Être présent et disponible.
  - Ne pas avoir d'attitudes violentes ou agressives. Seul le dialogue permet de comprendre réellement certains agissements des enfants.
  - Jouer avec eux (**en gardant son rôle et ses responsabilités l'animateur(trice) n'est pas un copain !**).
  - Respecter leur choix s'il est cohérent avec le projet du centre.
  - Prendre en considération leurs besoins et répondre à leurs attentes.
  - Avoir une attitude qui fera régner un climat de confiance
  - Leur permettre de trouver leur place dans un groupe.
  - Informer, présenter les règles de vie en collectivité.
  - Ne pas oublier que tous les enfants sont égaux.
  - Favoriser et encourager leurs prises d'initiatives.
  - Mettre en valeur leurs actions (activités, prise de parole...).
- **Adultes / adultes**
  - Être à l'écoute des autres, laisser à chacun son temps de parole.
  - Se respecter mutuellement.
  - Informer, communiquer, avoir des échanges.
  - Anticiper et s'adapter à différentes situations.
  - Ne pas avoir d'attitude violente, agressive.
  - Passer le relais en cas de difficulté ou de besoin.
  - Être à l'écoute des relations parents/enfants et gérer les urgences familiales (prévenir systématiquement la direction).

- **Enfants / enfants**
  - Jouer, s'amuser ensemble.
  - Se respecter mutuellement.
  - Ne pas agir avec violence.
  - Montrer l'exemple.
  
- **Attitudes adultes non acceptables**
  - **Non-respect du projet éducatif, du projet pédagogique et du projet de fonctionnement.**
  - Langage vulgaire et grossier.
  - Attitude violente ou dangereuse envers autrui.
  - Atteinte à la sécurité physique, affective et morale des autres (bizutage, attouchement, bagarre...).
  
- **Attitudes enfants non acceptables**
  - Langage vulgaire et grossier.
  - Attitude violente ou dangereuse.
  - Dégradation des lieux de vie, du matériel et des biens d'autrui.
  - Vols.
  - Atteinte à la sécurité physique, affective et morale des autres (bizutage, attouchement, bagarre).



## PROJET EDUCATIF DU CPA LATHUS

L'action éducative du CPA Lathus s'appuie sur 3 valeurs fondamentales :

- ➔ La construction d'une démocratie active, fondée sur le respect de l'autre, la solidarité, la tolérance, la liberté d'expression, la laïcité, la responsabilité, l'engagement.
- ➔ La conviction que le développement du territoire, intégré et durable, passe par la prise en compte du patrimoine culturel, social, économique, écologique et par sa transmission aux générations futures.
- ➔ La certitude que l'éducation est un facteur déterminant du développement physique, intellectuel et social de l'individu et qu'il faut préserver son intégrité et développer son autonomie.

## PRINCIPES PEDAGOGIQUES

Pour la mise en place au quotidien de ce projet, le CPA Lathus applique des grands principes pédagogiques transversaux aux différentes activités :

- ◆ Garantir la sécurité physique, morale et affective de l'individu.
- ◆ Permettre à l'individu de s'intégrer socialement.
- ◆ Favoriser la convivialité, le bien-être, le plaisir et l'envie de recommencer.
- ◆ Adapter l'activité aux demandes, besoins et capacités du public.
- ◆ Favoriser l'acquisition de nouveaux savoirs et savoir-faire.
- ◆ Garantir la progression dans l'activité par une évaluation permanente.
- ◆ Favoriser la réussite de l'apprenant.
- ◆ Permettre à chacun d'être acteur de ses découvertes et de ses apprentissages.
- ◆ Favoriser la responsabilisation.
- ◆ Combiner les différentes activités et approches pédagogiques.
- ◆ Privilégier le terrain comme lieu d'apprentissage.
- ◆ Garantir la cohérence entre le discours et les actes.
- ◆ Encourager la créativité, l'expression.